



**Avis de requête
et
avis d'audience écrite
concernant la demande de permis de production d'électricité
de Comber Wind Limited Partnership
EB-2010-0297**

Comber Wind Limited Partnership a déposé une demande auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario afin d'obtenir un permis de production d'électricité aux termes du système de règlement de tarif (Feed-in-Tariff Program). La délivrance de ce permis permettrait au requérant de produire de l'électricité en Ontario.

La décision concernant la requête sera rendue par le conseiller juridique des projets spéciaux à qui ces pouvoirs ont été délégués conformément à l'article 6 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*. Le conseiller, Projets spéciaux, n'a pas l'intention de présenter une attribution de frais en statuant sur cette requête.

Comment participer à l'audience

La décision concernant la requête sera rendue par voie d'audience écrite à moins qu'une partie ne présente à la Commission des raisons justifiant de tenir une audience orale. Si vous vous opposez à une audience écrite de cette requête, vous devez fournir des motifs écrits pour expliquer la nécessité d'une audience orale. Toutes les observations qui visent à s'opposer à une audience écrite doivent parvenir à la Commission et au requérant d'ici le 29 octobre 2010.

Si vous désirez participer à une audience écrite, vous devez faire parvenir trois copies papier de vos observations écrites et, dans la mesure du possible, une copie électronique en format Word et en format PDF (permettant la recherche) à la Commission, ainsi qu'un exemplaire au Requérant. Toutes les observations doivent être reçues au plus tard le 2 novembre 2010. Si le requérant entend répondre aux observations écrites, il doit déposer sa réponse à la Commission, et en faire parvenir un exemplaire à toutes les parties qui ont présenté des observations, au plus tard le 9 novembre 2010.

Toutes les observations doivent citer le numéro de dossier concerné, indiquer clairement le nom et l'adresse de l'expéditeur, ses numéros de téléphone et de télécopieur ainsi que son adresse électronique. Toutes les communications doivent être adressées à la secrétaire de la Commission à l'adresse indiquée plus bas, et doivent être reçues au plus tard à 16 h 45 le jour exigé.

Les renseignements concernant la requête peuvent être consultés au bureau de la Commission à l'adresse ci-dessous ou en communiquant avec le Requérant. Les coordonnées du Requérant sont également disponibles ci-dessous.

Vous pouvez obtenir davantage de renseignements sur la manière de participer en visitant le site Web de la Commission (www.oeb.gov.on.ca) ou en appelant notre Centre des relations avec les consommateurs au 1 877 632-2727.

IMPORTANT

SI VOUS NE PRÉSENTEZ PAS D'OBSERVATIONS ÉCRITES S'OPPOSANT À UNE AUDIENCE ÉCRITE OU SI VOUS NE PARTICIPEZ PAS À L'AUDIENCE EN DÉPOSANT DES OBSERVATIONS ÉCRITES CONFORMÉMENT AUX TERMES DU PRÉSENT AVIS, LA COMMISSION PEUT PROCÉDER SANS VOTRE PARTICIPATION ET VOUS NE RECEVREZ AUCUN AUTRE AVIS CONCERNANT CETTE INSTANCE.

Adresses

Commission :

Commission de l'énergie
de l'Ontario
C.P. 2319
27^e étage
2300, rue Yonge
Toronto (Ontario) M4P 1E4

À l'attention de la secrétaire
de la Commission
Dépôts : <https://www.errr.oeb.gov.on.ca/>

Courriel : boardsec@oeb.gov.on.ca
Tél. : 1 888 632-6273 (Sans frais)
Télec. : 416 440-7656

Requérant :

Comber Wind Limited Partnership
480 de la Cité Blvd.
Gatineau QB J8T R83

À l'attention de : Berk Gursoy

Courriel : berk.gursoy@brookfieldpower.com
Tél. : (819) 561-8852
Télec. : (819) 561-7188

Fait à Toronto le 19 octobre 2010.

COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Original signé par

Kirsten Walli
Secrétaire de la Commission